

## II.

*L'armement des côtes de Flandre en 1294.*

(Par M. CHARLES PIOT, membre de la Commission.)



Depuis longtemps une guerre très-coûteuse et cruelle surtout sévissait entre la France et l'Angleterre. La seconde de ces puissances envahissait continuellement le territoire français, défendu tantôt avec nonchalance, tantôt avec vigueur par les habitants et les milices du roi.

Tout Français comprit enfin que c'était un droit et un devoir de défendre la patrie et la nationalité contre les envahissements de l'étranger. Après maintes alternatives de succès et de revers, le temps était venu d'agir de part et d'autre d'une manière décisive.

Durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la France soutint à elle seule la lutte. De son côté, l'Angleterre cherchait avec adresse un appui chez les puissances voisines au continent. Édouard I<sup>er</sup> s'adressa à cet effet aux princes du Bas-Rhin et spécialement aux seigneurs belges. Par des subsides, par des alliances matrimoniales, par des promesses de protéger le commerce, il parvint à se les attacher successivement.

De son côté, la France crut pouvoir compter sur l'appui de Gui, comte de Flandre, un de ses vassaux les plus puissants. Mais entraîné par les tendances de ses sujets, le comte écouta Édouard, lorsque celui-ci lui proposa le

mariage entre sa fille Philippine et l'héritier présomptif de la couronne de l'Angleterre.

Le traité de mariage fut définitivement arrêté à Lierre, le 31 août 1294 (1). Quant aux procédés employés par Philippe le Bel dans le but d'arrêter la mise à exécution de cet acte, ils sont trop connus pour que nous en parlions ici.

Le 12 juillet précédent, le roi avait réitéré à son vassal l'ordre d'exercer la plus grande surveillance sur les côtes maritimes de la Flandre, sur ses ports et villes afin d'empêcher l'envoi en Angleterre d'armes, d'hommes et de chevaux (2).

Qui était bien forcé de mettre à exécution les ordres de son suzerain. Le fit-il ? L'histoire ne le dit pas; mais il semble qu'il y songea sérieusement.

Le document ci-joint fait connaître ce qu'il entreprit à ce sujet pour se procurer les fonds nécessaires aux dépenses de ces travaux.

A cet effet, il imposa tous les établissements religieux, sauf les églises et quelques couvents; il en fit autant pour les membres du haut clergé. Le rôle de cet impôt, dressé au mois d'août 1294, offre sous ce rapport un grand intérêt. C'est en quelque sorte une évaluation statistique des possessions du haut clergé séculier et régulier en Flandre vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

(1) VARENBERGH, *Histoire des relations de la Flandre et de l'Angleterre*, pp. 169 et suiv. et p. 229.

(2) DE ST-GENOIS, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*, n° 730.

Comme il ait convenu faire grans frais et grandes coustenghes mettre à warder les termes de le marine de Flandres et ailleurs en Flandres, pour le besoing qui a esté et encore est de garder et deffendre ledicte terre, laquelle garde en tant qu'elle est à prouffit généralement à tous et à toutes manans en ledicte terre de Flandres et qui revenues et aucuns biens temporeus y ont, touche et doit touchier tous et toutes et pour ce soient tenus tous et toutes d'aidier à paier les frais et les coustenghes devantdictes, chascuns et chascunes à son avenant, selon raison, Messires Sohiers de Bailleul, chevalier, mareschal de Flandres, et Jacques de Donze, clerc et receveur au conté de Flandres, qui par les lettres le devantdit conte, pendans sont à ce mis, ont regardé les revenues et les biens temporeus que prélat, doyen, capitres, priorés, prévostez toutes manières de religion, églizes conventuaus et autres et tout hospital ont en le comté de Flandres, et avisé sur ce l'avenant des devantdiz frais et des coustenghes mis en ledicte garde, lequel avenant peut par raison touchier et appartenir à le somme de le value de leur revenues et ont ordené à cascun son avenant en le manière que en cest roolle s'ensuit, pour aidier à paier les devansdiz frais et coustenghes mises et faites en le devantdict garde, dès le commencement jusques à le date de cest rolle.

#### Premièrement :

L'évesque de Tournay, quatrevings quatorze livres huit solz.

Le chapitre de Tournay, quatrevings treze livres neuf solz iij deniers.

L'abbaie de Saint Pierre de Gand, quatre cens livres.

L'abbaye de Saint Bavon, quatre cens livres.

L'abbaie de Tronchiennes, cinquante neuf livres douze solz.

L'abbesse du Bos (1), soixante livres.

(1) Nonnenbosch dit aussi Nieuwenbosch à Gand.

Le capitre St. Pharahault (1), quarante et cinq livres.  
 Les beghines de Saint Ysabel (2) de Gand, cent et seze solz.  
 L'abbesse de Dorenzele (3), vint livres.  
 L'abbesse de le Biloque (4), cinquante trois livres treize solz.  
 L'abbaie Saint Bernard (5), cinquante solz.  
 Le maisons de Midelbourg (6), cent solz.  
 Le prieus de Bornhem (7), quatre livres dix solz.  
 Chil de Stienbrugghe, vint deux solz six deniers.  
 Chil de Diehus (*sic*) vint et six solz neuf deniers.  
 L'abbaie de Nieneve (8), soixante livres onze solz six deniers.  
 L'abbaie de Roesen (9), quinze livres.  
 L'abbaie de Tuskenbeken (10), quinze livres.  
 Le canesie (11) de Haltre, onze livres.  
 L'abbaie de Sainte Claire à Gand, vint cinq solz.  
 Li courues de l'abbaie de Vermans (12), dix livres.  
 L'abbé de Vicogne, quatrevins dix livres dixhuit solz.  
 L'abbé de Hasslenghien (13), soixante dixhuit livres xviiij solz.  
 L'abbaie de Vorst (14), trente huit livres dix solz.  
 L'abbaie de Saint Gillain, six livres quatre solz.  
 L'abbaie de Prum , trente huit solz.  
 L'abbaie d'Anchin, quatrevins six livres cinq solz.

---

(1) Chapitre de Ste-Pharaïlde à Gand.

(2) Le béguinage de Ste-Élisabeth à Gand.

(3) Doorseele.

(4) Biloque à Gaud.

(5) A Hemixem sur l'Escaut, province d'Anvers.

(6) Abbaye de Notre-Dame à Middelbourg en Zélande.

(7) Le prieuré de Bornhem, ordre des Bénédictins

(8) Ninove, Flandre orientale.

(9) Roosenberg.

(10) Tusschenbeke.

(11) Aeltre.

(12) Vermand, au département de l'Aisne.

(13) Afflighem.

(14) Forest.

Li maison Ste. Ghertrude de Nivelle, quatorze livres.  
 Le canesie de Zenneke, vint et cinq solz.  
 Li maison St. Jean d'Outremer, cent solz.  
 Li abbie de Madendale (1), soixante quinze livres.  
 L'abbaie de Hasnon, . . . . . trente six livres xvij solz.  
 L'abbesse de Bigardes, quatre livres v. s. vi d.  
 L'abbesse de Beaupré lez Grantmont, vint deux livres, x s.  
 L'abbé de le Dous (2), cent soixante dixneuf livres.  
 L'abbé de Saint Quentin, quarante une livres quatre solz.  
 L'abbé St. Saintin (3) quatre cens quarante sept livres ij s.  
 vj d.  
 L'abbé de Saint Andriu de Iez Bruges, quatre vins xij liv,  
 xix s.  
 L'abbé de Zoutendale (4), vint deux livres dix neuf solz.  
 L'abbé de Vauchieles (5), seize livres quinze solz.  
 L'abbé de Lechoutte, trente trois livres.  
 L'abbé de Stiome (6), quinze solz.  
 L'abbé des Dunes, trois cens trente cinq livres ix s. vj d.  
 sans cee boniers de muer.  
 L'abbé de Saint Godelive, onze livres douze solz.  
 L'abbesse de Markette, cent douze livres viij s.  
 L'abbesse de Hemesdale, sept livres.  
 L'abbesse de Beaulieu à Petenghien, cinquante solz.  
 L'abbesse de Rosendale à Malines, dix livres.  
 L'abbesse de S. Clare à Bruges, quinze livres dix sept solz.  
 L'abbesse de Marchem (7), vint sept livres dix solz.  
 Le capitre de S. Donasse, deux cent livres.

(1) Maegdendael ou Val des Vierges.

(2) Ter Doest.

(3) Près de Meaux, en France.

(4) Zoetendale, abbaye supprimée le 22 juin 1584.

(5) Vauchelles.

(6) *Sic Sancti Omnes?*

(7) Marc?

**Les beghines de Bruges, onze livres douze solz.**

**Li maisons du Temple, cent soixante douze livres quatorze solz.**

**Le Willemijn de Bruges, siet livres.**

**Li maisons de Pain perdra sept livres dix solz xvij deniers.**

**Li maisons d'Ophene dalez Gand, trente solz.**

**L'abbie du Mont S. Martin, vint deux livres dix solz.**

**L'église S. Therry de Rains, quatorze livres douze solz.**

**L'abbaie S. Nicolay en Ribeumont, quatre livres quinze solz.**

**L'abbaie St. Nicolay delez Tournay, dix livres.**

**L'abbaie St. Martin de Tournay, trente cinq livres.**

**Le doyen de Tournay, quatre livres dix solz.**

**Le cancelliers de Tournay, quatre livres huit solz.**

**Le cantres de Tournay.**

**L'églisc Nostre Dame de Loen (1), quatre solz.**

**L'abbaie de Castiel delecz Mortaigne, soixante quinze solz.**

**L'église S. Pierre de Corbie, quatre vins neuf livres treize solz.**

**L'abbaie de Eyham, cent soixante livres dix solz.**

**L'abbaie S. Adrien, cent livres.**

**Le capitre de Cambray en Lessines, vint livres.**

**L'abbaie de Cambron, deux cens livres.**

**L'abbaie de S. Amand, trois cens cinquante livres.**

**L'abbaie de Lobes, vint et une livres dix huit solz.**

**Le capitre de Ronays, dix livres xv s.**

**L'abbesse de Liessies, soixante solz.**

**L'abbé de Saint Vast, vint une livres quinze solz.**

**L'abbé de St. Nicolas de Furnes, cent vij l. xvij s.**

**L'abbaie de St. Winnoc, trois cens vingt deux livres.**

**Le prieux de Bredene, vint une livres seze solz.**

**L'abbé d'Odembourg, cinquante livres treze solz.**

(1) Loos ?

Le prevoste de Fourmesielles, soixante treze livres.  
 L'abbesse de Waseimonstre, dix livres.  
 L'abbessc de Flines, cent livres.  
 L'abbesse S. Trude, huit livres treize solz.  
 L'abbesse de Eclo, quinze livres quatre solz.  
 L'abbesse de Beaupré ou mestier le Amberlain, sept livres  
 dix solz.  
 L'abbesse de Spergnemaille (1), quarante quatre livres quatre  
 solz.  
 L'abbesse de Bourbource, quatre vins une livres.  
 Le canonne de Harlebeque, soixante livres soixante neuf  
 solz, non de plus.  
 Les beghines d'Ardembourg, vint solz.  
 Les Jacobines de Lille, dix huit livres trois solz.  
 L'église Nostre Dame d'Ardembourg, trente quatre livres dix  
 solz.  
 L'église et le capitre Nostre Dame de Bruges, vij s.  
 L'église St. Sauveur de Bruges, soixante cinq solz.  
 L'abbaie de Gronninghes, dix neuf livres dix solz.  
 Le capitre de Saint Pierre de Cassel, quatre vins six livres.  
 Le capitre de St. Pierre de Lille, soixante dix huit livres  
 quatorze solz.  
 L'abbesse de Nonenbosse, six livres dix solz.  
 Le prévost de Harlebeque, dix solz.  
 Le doyen de Harlebeque, dix solz.  
 Le capitre de Condé, trente neuf solz.  
 L'abbaie de Ravensberghe, vint livres dix solz.  
 L'abbaie de Welvelghem, trente livres deux solz.  
 Le capitre de Saint Omer, cent six livres wit solz.  
 Le capitre de Courtray, cinquante sept livres dix solz.  
 L'abbesse de Zueveke, vint solz.  
 L'abbé de Boudelo, cent vingt deux livres. Item pour  
 e bonniers de mure.

(1) Spermaillie.

L'abbaie d'Eversam, cinquante cinq livres quatre solz.  
 L'abbaie de Lo, soixante et cinq livres.  
 L'abbesse de Pontrohard, dix neuf livres trois solz.  
 L'abbé de Clermaress, cent cinq livres cinq solz.  
 L'abbé de Marchiennes, cinquante deux livres xvij s., non  
 le blé, l'année du role.  
 L'abbesse et les canones de Messines, soixante xvij l. x s.  
 L'abbaie St. Martin d'Ypres, cent trente quatre livres.  
 Les maisons de St. Augustin à Furnes, vint livres.  
 Le capitre d'Aire, trente cinq livres quatorze solz.  
 Les Cordeliers d'Ypre, trente et cinq livres.  
 Chil de Zantvield, huit solz.  
 L'abbaie de Font Everant, trente deux solz.  
 L'abbaie de Cleres Vauls, quarante solz.  
 Le capitre de Terouwane, quarante trois livres dix huit solz.  
 Le capitre Saint Walburg de Furnes, cent vint livres.  
 L'abbaie de Watenes, cent trente sept livres six solz six  
 deniers.  
 Li hospitelier, dix livres.  
 Chil de S. Amer (1) de Douay, vint cinq livres seze solz.  
 Le prévost de Saint Omer, huit livres douze solz.  
 Le scoterie de Saint Omer, cinquante solz.  
 L'abbaie de le Wastine, vint cinq livres.  
 L'abbie de Hain, huit livres.  
 L'évesque de Teroane, huit livres.  
 L'abbie St. Jehan de Terouane, treze livres dix solz.  
 L'abbie de S. Columbe, soixante seze solz.  
 Messire Nicoles de Roge, canoine de St. Omer, dix huit solz.  
 Le capitre Notre Dame de Cassel, quatorze livres quatorze  
 solz.  
 L'abbaie de Zynebeke (2), quarante livres.  
 Les beghines du Briel en Ypre, cinquante huit solz.

---

(1) Amé.

(2) Zonnebeke.

L'abbaie du Neuf-Enclostre à Berghes, douze livres dix solz.

L'abbaie de le Trinité de Hondescote, dix livres.

L'abbie de le Caple (1) en le terre de Ghines , trente cinq solz.

L'abbaie S. Andrien d'Aire, dix huit deniers.

Le Willemin de Niulande, seze solz.

L'abbaie de Bovingham, sept solz.

Le priorie de Houplines, quatre livres dix solz.

Le priorie d'Englos, huit livres.

L'abbaie de Falempin, quarante livres.

L'abbaie de Los, soixante quatre livres quinze solz. Item iiiij boniers de muer.

L'abbaie de Chisoin, quarante livres.

Le priorie de Wavrin, quatre livres.

Li cours de Kantompré, cent solz.

Li cours du Mont S. Quentin, vint trois livres dix solz.

Le disme l'abbesse de Denaing, huit livres.

Le disme Nostre Dame d'Arras, huit livres.

Saint Nicaises de Rains, soixante dix solz.

Le prieur de Five , vint cinq livres.

L'abbie du Mont Eloy, cent et dix solz.

Li maisons S. Sanson à Doyay, dix livres.

L'abbaie des Prez, vint deux livres dix solz

Li maisons de S. Croix de Cambray, sept livres.

Li maisons du Vergié, quarante solz six deniers.

L'église Nostre Dame de Cambray, cent et I solt.

Li maisons S. Jehan de Lestree, onze livres.

L'abbaie de Sun, quatre livres douze solz.

Le capitre St. Piere de Douay, iiiij l. ij s. vj d.

Le maladrie de Bruges, trente sept livres.

Li hospitaux St. Jehan de Bruges, sixtante xix l. xijj s.

Li hospitaux de Lille lez le Capelle , vint une livres dix sept solz.

(1) Capelle.

Li maisons St. Ladre à Gand... (*sic*).

Li hospitaux d'Alost, douze livres dix solz.

Li maisons du S. Esprit de Bruges, trente quatre livres iij s.

Li hospitaux de Grantmont, dix livres.

Li hospitaux de Lessines, vint cinq livres.

Le hospital de St. Nicolay à Lille, quinze livres.

Chis escrips fu fais l'an de grace mil deux cens quatrevins  
et quatorze , le mardi après le jour de le assumption nostre  
dame en my aoust.

---